Partie 2 : Appel à intérêt

Questions génériques autour des offres à la baisse sur le MA

Q2.1. Quels sont actuellement les freins qui ne vous permettent pas d'offrir plus/plus souvent des offres (non contractualisées) sur le MA ? (contrainte technique, prix, autre ?)

- Permettre la valorisation des capacités d'effacement (en modèle régulé) à la Baisse par l'introduction ou bien appliquer le modèle corrigé à l'ensemble des sites télérelevés pour leur permettre de participer
- Pour l'AO J baisse, abaissement du seuil de participation à 1MW
- Rémunération au prix d'offre pas assez attractive

En ce qui concerne la valorisation des EnR sur le MA, un blocage que l'on voit est celui d'un parc EnR géré par un acteur qui est à la fois le Responsable d'Equilibre et Responsable de Programmation mais qui n'a pas vocation à être Acteur d'Ajustement.

Flexcity pourrait proposer ses services en proposant une meilleure gestion de la mise à jour des Programme d'Appel des parc EnR en cas de spot négatif (chose que les RE ne font pas systématiquement).

Par ailleurs, nous identifions aujourd'hui une barrière forte : celle d'un Responsable d'Equilibre-Responsable de Programmation (qui n'est pas AA) et qui ne souhaite pas mutualiser ses accès à TOPASE avec un Acteur d'Ajustement externe (Flexcity) pour proposer une prestation de service pour la redéclaration de PA de l'EDP ainsi que des ajustements.

Sans garde fou réglementaire permettant de protéger les Acteurs d'Ajustement n'étant pas RE-RP, nous anticipons une distorsion de concurrence qui viendra favoriser très fortement les acteurs globaux/historiques.

Q2.2. Quel serait selon vous le moyen le plus efficace pour augmenter la liquidité des capacités offertes à la baisse sur le MA ? (AO, règlementation, autre ?)

- Permettre la participation des sites d'effacement (pompage Veolia) en modèle régulé sans imposer de barème de versement à la hausse (en effet, le consommateur paierait deux fois l'énergie consommé) ou bien appliquer le modèle corrigé à l'ensemble des sites télérelevés pour leur permettre de participer
- Limiter le pas de contractualisation à 4h/jour
- Pour l'AO J baisse, abaisser le seuil de participation à 1MW
- Rémunération des activations = max (Spot ; Prix d'offre) ou bien au Prix Marginal d'Équilibrage

Flexcity
30 Rue Madeleine Vionnet, 93300 Aubervilliers
https://www.flexcity.energy/fr

Questions autour de l'échéance d'un AO RR baisse

Q2.3. Si l'option retenue par RTE permettant de garantir un volume d'offres minimal sur le MA était de mettre en place un AO RR baisse (selon les modalités proposées dans la partie 1), à quel horizon penseriez-vous participer ?

- Notre participation sera conditionnée par la faisabilité des points soulevés à la Q2.1 et Q.2.2

Q2.4. Quelle(s) modalité(s) pourrai(en)t selon vous évoluer pour permettre une participation à un horizon plus rapide ?

cf Q2.1 et Q.2.2

Questions de volumétrie autour de l'échéance de l'AO RR baisse

Q2.5. Si l'option retenue par RTE permettant de garantir un volume d'offres minimal sur le MA était de mettre en place un AO RR baisse (selon les modalités proposées dans la partie 1) :

- Quel(s) type(s) de capacité(s) pourriez-vous proposer ?
- Quel volume pourriez-vous proposer (en moyenne, maximum) ?
- Sur quelles périodes pourriez-vous proposer ces volumes (périodes, jours, etc.) ?

- Capacité d'effacement (sites de pompage/turbinage Veolia) et parc EnR
- Mobilisation d'un volume > 100 MW (2000 sites de pompage/turbinage) à condition de lever les barrières soulevés à la question Q2.2 et un volume mibilisable de 15MW à condition qu'un RE=RP soit dans l'obligation de laisser un AA faire des aju sur son périmètre d'équilibre et pouvoir déclarer des PA sans perturber son activité
- Ces volumes pourraient être proposés toute l'année (même si l'on préconise fortement un abaissement du seuil de contractualisation par bloc de 4h.

Q2.6. Quelle(s) modalité(s) pourraient évoluer pour permettre une meilleure participation à l'AO RR baisse (relativement aux éléments listés à la question 2.5) ?

cf Réponse à la question

Question autour de l'estimation des coûts marginaux pour la participation à un AO RR baisse

Q2.7. Si l'option retenue par RTE permettant de garantir un volume d'offres minimal sur le MA était de mettre en place un AO RR baisse (selon les modalités proposées dans la partie 1), quels seraient les fondamentaux qui entreraient dans votre estimation du coût d'opportunité de réservation de capacité ?

- Investissement pour achat et installation d'un boitier de pilotage des activation et boitier de mesure de la CdC
- Développement SI pour automatiser la mise à jour des PA en fonction des modèle de prévision EnR en H-2 pour une meilleure fiabilité des PA
- Rehausser la Puissance souscrite des sites d'effacements pour éviter, en cas d'ajustement à la Baisse des pénalités de dépassements de puissance souscrite
- La participation d'un site à la RRRC Baisse engendre des surcoûts envers les exploitants de capacité (gestion opérationnelle lors des ajustements, nécessité d'avoir un agent d'astreinte à proximité du site..)

Flexcity
30 Rue Madeleine Vionnet, 93300 Aubervilliers
https://www.flexcity.energy/fr